

Réf : 0110117 : 430 g  
0110167 : 5 kg  
0110118 : 20 kg

Poudre 100 % naturelle, anti-humidité, dessiccante.  
Crée un environnement hostile au développement des insectes et des acariens

**Produit utilisable en Agriculture biologique en application du RCE n° 834/2007**

### POINTS FORTS

- Empêche la prolifération des insectes et des acariens
- Solution 100 % naturelle
- Utilisable en agriculture biologique

### COMPOSITION CHIMIQUE

	Spécifications
Aspect	Poudre fine
Résidu tamis 100 µm	10,0 % max
Humidité	6,0 % max
Densité apparente	400 kg/m <sup>3</sup> max
Surface spécifique	20 m <sup>2</sup> /g min
pH	6,4 – 7,2
Matière volatile en suspension	10,0 % max
<u>Composition</u> : SiO <sub>2</sub>	81,0 % min
Al <sub>2</sub> O <sub>3</sub>	6,0 % max
Fe <sub>2</sub> O <sub>3</sub>	3,0 % max

### MODE D'ACTION

La **Terre de Diatomée** est une poudre 100 % naturelle, constituée de micro-algues fossilisées abrasives, les diatomées. Les squelettes siliceux absorbent l'humidité naturellement et en grande quantité. Pour se développer, se nourrir et se reproduire, les acariens et les insectes ont besoin d'humidité. La **Terre de Diatomée** assèche naturellement les milieux en 48 à 72 heures, rendant ainsi l'environnement défavorable au bon développement des insectes et des acariens, de leurs larves et des œufs : poux rouges, puces, fourmis, coléoptères et cloportes.

### APPLICATION ET DOSE D'EMPLOI

La **Terre de Diatomée** peut être appliquée dans les élevages avicoles, cunicoles, bovins, porcins, ovins et caprins.

Saupoudrer la **Terre de Diatomée** dans les zones à assainir à raison de 10 g par m<sup>2</sup>. Soit 10 kg de Terre de Diatomée pour un bâtiment de 1000 m<sup>2</sup> au sol.

N° Tél. **05.49.83.30.30**  
Fax : 05.49.83.30.50

[www.alliance-elevage.com](http://www.alliance-elevage.com)  
[ap@alliancepastorale.fr](mailto:ap@alliancepastorale.fr)

Code APE : 9411 Z  
RCS Poitiers : 781 541 685  
1 route de Chauvigny  
86500 Montmorillon

48 Avenue de l'Europe - CS 80095 - 86502 Montmorillon cedex

Terre de diatomée  
Octobre 2021  
Page 1/2

depuis 1933...

- En élevage avicoles :
  - Poules pondeuses / poules reproductrices
  - Volailles de chair : poulets, dindes, pintades
  - Gibier : cailles, perdrix, faisans
  - Pigeons

Saupoudrer la **Terre de Diatomée** dans les pondoirs, sur les perchoirs, les nids, les caillebotis, dans les recoins, les fissures, les fentes et les crevasses.

- En élevage porcins : en engraissement sur les caillebotis et dans les couloirs à assainir.
- En élevage de ruminants
  - Bovins / veaux / brebis / chèvres

Saupoudrer la **Terre de Diatomée** dans les lieux à assécher.

- Dans les logements d'animaux, les boxes et les chenils, chevaux, chiens et chats : Saupoudrer la **Terre de Diatomée** sur les litières humides.

### **PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES**

Peut causer des irritations oculaires modérées, évitez tout contact avec les yeux. Mettre des lunettes de protection lors de l'application du produit.

Utilisez une ventilation adéquate et évitez de respirer la poussière. Le port d'un masque anti-poussière de type FFP1 est recommandé.

Dans le cas d'une infestation avérée, utiliser un produit adapté (acaricide ou insecticide).

Conserver dans un milieu froid et sec.

Tenir hors de la portée des enfants.

N'utiliser que pour les utilisations prévues.

Conserver dans son emballage d'origine hermétiquement fermé.

